

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

Extrait des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes Séance plénière du jeudi 26 septembre 2019

D03_260919

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six septembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la moitié au moins des membres en exercice du conseil doit être présente ou représentée pour la validité des délibérations ou avis ; que cette condition de quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance ;

Considérant que si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum prévu pour la première séance ;

Considérant que le nombre d'élus présents et représentés lors de la séance du 19 septembre 2019 n'a pas satisfait la condition de quorum exigée par les dispositions de l'article 48 des statuts de l'UGA, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire n'a donc pas pu délibérer ;

Considérant dès lors que la CFVU a de nouveau été convoquée le 26 septembre 2019 sans obligation de quorum ;

<u>Point à l'ordre du jour :</u> Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite)

Membres présents: Thierry MENISSIER, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Patricia LADRET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Grégory VIAL, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Marie MAZENOT.

Membres représentés: Valérie CHANAL (procuration à Thierry MENISSIER), Sylviane HENNEBICQ (procuration à Philippe SALTEL), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Séverine RUSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote la demande de dérogation de l'UFR Chimie Biologie concernant la mise en place d'une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

La demande de dérogation de l'UFR Chimie Biologie concernant la mise en place d'une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	10
Membres représentés	9
Nombre de votants	19
Voix favorables	0
Voix défavorables	10
Abstentions	9
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire n'approuve pas, à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de dérogation de l'UFR Chimie Biologie concernant la mise en place d'une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

Membres présents: Thierry MENISSIER, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Patricia LADRET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Grégory VIAL, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Marie MAZENOT, Jean-Luc REBOUD.

Membres représentés: Valérie CHANAL (procuration à Thierry MENISSIER), Sylviane HENNEBICQ (procuration à Philippe SALTEL), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Séverine RUSET PENKETH (procuration à Patricia LADRET), Virginie ZAMPA (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT),

Mireille JACOMINO (procuration à Grégory VIAL), Alain MATTONE (procuration à Jean-Gabriel VALAY), Pierre GILLOIS (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite) sont soumis au vote – excepté la demande de dérogation concernant la mise en place d'une note seuil pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	11
Membres représentés	9
Nombre de votants	20
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions	1
Voix non exprimées	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de Licence (suite) – excepté la demande de dérogation concernant la mise en place d'une note seuil pour toutes les UE du parcours de L3 *Génie des procédés* au sein de la mention Chimie.

Fait à St Martin d'Hères, le 7 octobre 2019

Pour le Président et par délégation Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA

Publié le : 08/10/2019

Transmis au Rectorat le : 08/10/2019

ANNEXES DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D03_260919

LISTE DES LICENCES PRESENTEES A LA CFVU DU 19 SEPTEMBRE 2019 POUR APPROBATION

COMPOSANTE	DOMAINE	MENTION	AUTRE	PARCOURS L1	PARCOURS L2	PARCOURS L3
LE	ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Parcours débutant LEA (Allemand, Arabe, Japonais, Russe et Chinois)			
IUGA	SHS	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT		Géographie et Aménagement		
DSDA STS			Année propédeutique scientifique			
	СНІМІЕ		Chimie - Biologie Valence (CHB Val)	Chimie - Biologie Valence (CHB Val)		
	STS	PHYSIQUE		Physique - Chimie -Mécanique - Mathématiques valence (PCMM Val)	Physique - Chimie Valence (PCH Val) Physique - Mécanique - Mathématiques Valence (PMM Val)	Pluridisciplinaire Scientifique Valence(LPS)
		INFORMATIQUE		Informatique, Mathématiques et Applications Valence (IMA Val)	Mathématiques et Informatique Valence (MIN Val) Informatique Valence (INF Val)	Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises Grenoble-Valence (MIAGE) Présentés à la CFVU du 4 juillet 2019
CHIMIE-BIOLOGIE STS				Présentés à la CFVU du 4 juillet 2019 Présentés à la CFVU du 4 juillet 2019		Chimie (CHI)
	STS	СНІМІЕ				Chimie - Biologie (CHB) Génie des procédés (GDP)
		SCIENCES DE LA VIE				Biologie (BIO)
						Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
MEDECINE-PHARMACIE	STS	SCIENCES DE LA VIE		Biotechnologies pour la Santé (BTS)	Biotechnologies pour la Santé (BTS)	Biotechnologies pour la Santé (BTS)
DROIT DEG			Droit (Grenoble)	Droit (Grenoble)	Droit (Grenoble)	
	DEG	DROIT		Droit (Valence)	Droit (Valence)	Droit (Valence)
				Droit EAD (Grenoble)	Droit EAD (Grenoble)	Droit EAD (Grenoble)

		Droit Langues (Grenoble et Valence): API (Administration et Politique Internationales) JTA (Juristes Trilingues d'Affaires)	Droit Langues (Grenoble et Valence): API (Administration et Politique Internationales) JTA (Juristes Trilingues d'Affaires)	Droit Langues (Grenoble et Valence) : API (Administration et Politique Internationales) JTA (Juristes Trilingues d'Affaires)
SHS	DEG/SHS/STS MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	L1	Mathématiques - Informatique - Sciences cognitives (UFR SHS)	Mathématiques - Informatique - Sciences cognitives (UFR SHS)
		Sciences Humaines et Sociales (accès à tout L2)		
	SCIENCES DE L'EDUCATION SHS	Sociologie (accès à tout L2)	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation
		Psychologie (accès à tout L2)		



Règlements des Etudes de licences Rappel cadrage

- Cadrage MCCC de licence co-construit avec la commission pédagogique élargie aux directeurs de composantes
- Voté en CFVU du 24 janvier 2019
- Article 7 : « dérogations expérimentales »
- => « Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de **dérogations à des fins d'expérimentation**. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »



Plusieurs composantes ont fait part de demandes de dérogations aux règles relatives aux MCCC de licence.

UFR CHIMIE-BIOLOGIE:

1/- poids des CC dans l'ECET

Rappel cadrage: « Le calcul de la moyenne de l'ECET porte sur 2 évaluations continues au minimum (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. »



L'UFR Chimie-Biologie souhaiterait proposer des poids différents aux CC, considérant que pédagogiquement 1 CC sur table et 1 devoir maison ne peuvent avoir des poids équivalents.

Pour rappel, cette demande de dérogation a été validée lors de la CFVU du 4 juillet 2019, pour les composantes DLST, IM²AG, PHITEM et STAPS.



Cette demande de dérogation concerne les formations suivantes :

- Licence 3 mention Sciences de la vie tous parcours;
- Licence 3 mention Chimie tous parcours;



2/ - mise en place de note seuil

L'UFR Chimie-Biologie souhaiterait mettre en place une note seuil à 7/20 pour toutes les UE du parcours Génie des procédés de la L3 mention Chimie

Pour rappel, cette demande de dérogation a été validée, lors de la CFVU du 4 juillet 2019, pour le DLST. Elle concernait une UE dans quelques parcours.



L'équipe enseignante justifie cette demande par une exigence d'un niveau minimum requis dans toutes les disciplines enseignées, socle indispensable au Master "Génie des Procédés et des Bioprocédés.



FACULTE DE DROIT:

- Renonciation à la compensation

Rappel cadrage: « Il est possible pour l'étudiant de renoncer à la compensation au sein d'un bloc de connaissances et de compétences ou d'un semestre pour lui permettre de pouvoir améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises (note < 10/20). La renonciation à la compensation entraine de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1. »



nouvelle accréditation.

La Faculté de Droit n'a pas mis en place cette règle pour tous les parcours de sa mention Droit. Pour plus de cohérence, elle souhaite attendre la

Règlements des Etudes de Licences Validés réglementairement et soumis au vote

DSDA:

- Domaine STS : toutes Mentions + année propédeutique

UFR MEDECINE-PHARMACIE:

- Domaine STS : Mention SCIENCES DE LA VIE Parcours Biotechnologies pour la santé

Règlements des Etudes de Licences Validés réglementairement et soumis au vote

UFR SHS:

- Domaines DEG/SHS/STS: Mention
 MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
 APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET
 SOCIALES parcours Mathématiques Informatique Sciences cognitives
- Domaine SHS : Mention SCIENCES DE L'EDUCATION

1^{ère} présentation en CFVU du 04/07/2019 modifications demandées

UFR LE:

- RDE Licence débutant LEA :

L'UFR demande à modifier le paragraphe concernant le redoublement, en remplaçant la phrase : « Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect du calendrier et des modalités d'inscription. »

Par la phrase : « L'étudiant inscrit en licence débutant ne sera autorisé à redoubler qu'une seule fois. »



1ère présentation en CFVU du 04/07/2019 modifications demandées

Cette modalité était déjà présente dans les règlements d'études des années précédentes.

Il s'agit d'un oubli de report sur le nouveau modèle des RDE licence.



Règlements des Etudes de licences modifications demandées

IUGA:

- MCCC L1 mention Géographie et Aménagement, parcours Géographie et aménagement :
- modification des MCCC de l'UE « Dynamiques des populations » :

Remplacement des 2 CC + 1 ET par 1 ET

➤ Transformation des 25h TD de cette UE en 25h CM Ces modifications sont dues à l'augmentation importante des effectifs de L1, cette année, et au manque d'enseignants pour assurer les TD.